

Rapport Medel
47ème congrès 2013

I- Les travaux de MEDEL.

1. Sur la crise de la justice

MEDEL a tenu sa première réunion pour 2013 à Gdansk. Cette réunion a été l'occasion d'échanges avec des représentants d'associations de pays de l'Est, non membres de MEDEL, notamment de Croatie, de Moldavie, de Géorgie et de Bulgarie.

Les représentants de l'ensemble des pays ont présenté des rapports sur la situation de la justice dans l'ensemble des pays européens. Ces travaux ont servi pour la préparation de la journée d'alerte sur la justice.

[Cette journée](#) s'est tenue à Bruxelles le 23 mai 2013. La publication [d'un livret](#) à cette occasion a permis de faire connaître la mauvaise situation de la justice dans tous les pays représentés. MEDEL a également publié à cette occasion un appel : "[pour répondre à la crise : une Europe de la justice au service de la démocratie et des libertés](#)".

L'objectif est de développer un plaidoyer auprès des institutions européennes. Il se poursuivra par la participation aux [assises de la justice](#) organisées par la Commission européenne.

2. Sur la crise de l'Etat social

[La deuxième réunion de MEDEL](#) s'est tenue à Berlin, dans les locaux du Syndicat VERDI, avec des collègues membres de cette organisation. Un colloque était organisé à cette

occasion, sur le thème : "L'Etat social, terrain de jeu des marchés financiers".

Dans le contexte de crise économique et de démantèlement du droit du travail et de la protection sociale qui frappent durement les peuples européens, MEDEL a poursuivi son travail de réflexion militante sur le rôle de la justice comme garante des droits sociaux des citoyens. La conférence a exploré des pistes pour opposer aux effets mortifères du néolibéralisme, "l'alliance entre la force humaniste du droit et la force créatrice des mouvements sociaux" (Antonio Cluny).

3. La troisième réunion a été tenue à Gênes, à l'occasion d'un [atelier sur le droit européen et international](#).

Par ailleurs, MEDEL a participé à une conférence organisée à Rome sur la protection des droits fondamentaux dans les enquêtes de l'OLAF. Ces travaux étaient situés dans le contexte où [les travaux de la Commission sur le projet de parquet européen](#) ont été achevés en juillet.

4. Sur le fichage

MEDEL est représentée dans les travaux pilotés par la Ligue des droits de l'homme sur le fichage et la protection des données personnelles dans l'Union européenne. Sur cette question, le Commissaire européen aux droits de l'homme a publié récemment un avis sur [le développement de la surveillance secrète](#).

II- Dans les pays membres.

MEDEL a apporté son soutien aux magistrats en lutte, notamment contre la réduction des moyens de la justice, dans la plupart des pays de l'Union européenne.

Ainsi, MEDEL a soutenu la [grève de la justice espagnole](#), le 20 février 2013. En Espagne, un projet de réforme du Conseil supérieur de justice, pour diminuer les pouvoirs de cette institution, s'ajoute aux coupes budgétaires.

MEDEL a également soutenu [la justice grecque](#), notamment après les poursuites disciplinaires lancées contre un magistrat qui avait tenu sur une liste de discussion sur Internet des propos vifs sur l'application de la loi dans son pays.

Nos collègues belges, qui ont apporté une grande contribution à la journée de la justice du 23 mai, nous ont notamment appris [que l'indignation et le courage sont des vertus judiciaires](#). Le guide de déontologie pour les magistrats, publié par le CSM, leur recommande "*de faire montre de courage pour faire face aux pressions internes et*

externes et répondre aux défis de la société nouvelle".

La justice serbe est toujours en crise, même si celle-ci ne présente plus l'acuité des années 2009-2012. Mais le transfert des pouvoirs du juge d'instruction au parquet, qui ne dispose d'aucune indépendance, est source de malaise.

La justice polonaise aussi connaît une crise née de la fusion mal organisée de nombreuses juridictions et des problèmes de nominations dans les nouvelles structures.

Après le drame de Lampedusa, MEDEL s'est emparé de la question de la politique européenne d'immigration pour réclamer [de nouvelles règles](#) qui ne soient plus uniquement fondées sur des objectifs sécuritaires, mais qui soient respectueuses des droits de l'Homme. L'association revendique l'accès aux droits fondamentaux pour les migrants et appelle l'Europe à mettre en actes le préambule de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui dispose que "l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité" et que "la jouissance de ces droits entraîne des responsabilités et des devoirs tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine et des générations futures".

Au cours du dernier conseil de MEDEL, la décision a été prise de créer un groupe "Medel-Méditerranée" en charge, notamment, d'une réflexion sur ce sujet.

Enfin, la politique d'audit se poursuit. Orlando Afonso et Vito Monetti ont procédé à l'audit du système roumain, et leurs travaux seront prochainement publiés.

III- Institutions européennes

Union européenne. La Commission organise les 21 et 22 novembre des "[Assises de la justice](#)" à Bruxelles. Medel y sera représentée.

L'Union développe par ailleurs une analyse de la justice très centrée sur l'apport de cette institution à l'économie. C'est le sens du premier rapport publié en janvier dernier sur "[le fonctionnement de systèmes judiciaire et la situation de l'économie dans les Etats membres de l'Union.](#)"

Ce rapport mobilise les données de la CEPEJ qui fournissent des données statistiques et numériques concernant le fonctionnement du système judiciaire de chacun des Etats membres.

La CEPEJ a par ailleurs publié "[des lignes directrices relatives à la création de cartes judiciaires visant à faciliter l'accès à un système judiciaire de qualité](#)". Elles visent à "

identifier les critères de taille et d'emplacement des tribunaux pour une efficacité et qualité optimales."

Le GRECO a lancé son [quatrième cycle d'évaluation](#), qui porte sur la corruption des juges et des procureurs. Une mission du GRECO est venue en mai dernier; son rapport n'est pas encore publié.

Le CCJE a travaillé sur "[la relation entre les juges et les avocats et les moyens d'améliorer l'efficacité et la qualité des procédures judiciaires](#)".

Le CCPE a rendu [un avis sur les relations entre les procureurs et les médias](#).

Elections à MEDEL

Les membres du bureau de MEDEL ont été élus en novembre 2013. Le bureau est ainsi composé :

Antonio Cluny (SMMP), président ; Thomas Guddat (NRV) vice président, Dragana Boljevic (association des juges serbes), secrétaire générale; Gualtiero Michelini (MD), trésorier ; Dana Girbovan (UNJR), Alvaro Ortiz (UPF), Marie-Blanche Régnier (SM), membres.

Il a été décidé que MEDEL aura son siège à Paris, près le Syndicat de la magistrature. Cette décision prendra effet après modification des statuts de MEDEL (une modification statutaire est nécessaire, car l'adresse figure dans les statuts).

Il a également été décidé que MEDEL aura un secrétariat permanent à Berlin, près la NRV. Cette expérience fera l'objet d'une évaluation avant son éventuelle reconduction au terme d'une année.

Les délégués de MEDEL pour le Syndicat de la magistrature : Eric Alt, Simone Gaboriau, Marie-Blanche Régnier, Xavier Gadrat (élus en septembre 2013 pour deux ans).